



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

Appel à cotisation 2021

Mode d'emploi

L'UDSP vous envoie par courrier **ET** par mail l'intégralité des documents relatifs à l'appel à cotisation pour l'année 2021.

Si l'un ou l'autre de ces envois vous manque, contactez rapidement le secrétariat pour y remédier.

NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT D'ENREGISTRER LES PIÈCES JOINTES EN ATTACHEMENT DU MAIL.

1) CE MODE D'EMPLOI

Ce document est à lire consciencieusement pour éviter erreurs et oublis !

Il détaille toutes les pièces jointes et la procédure à suivre.

Il est préférable, afin d'éviter les erreurs de lecture au moment de l'enregistrement de vos adhérents, **d'utiliser le support informatique** plutôt que le format papier.

2) LE LISTING DES ADHÉRENTS ➡ A RETOURNER

Ce listing est une extraction faite en novembre 2020 du logiciel Pégase et fait apparaître les informations de vos amicalistes validées au niveau fédéral.

- **Si l'adhérent ne fait plus parti de votre amicale :**
Il vous suffit de rayer sa ligne et d'indiquer le motif dans la case de l'élargement (mutation, démission, décès, ...)
- **Si l'adhérent fait toujours parti de votre amicale :**
Vérifier les informations notamment **la date de naissance** (pour tous), **le nom de naissance** (pour les femmes uniquement), **la sous-catégorie** (pour les anciens uniquement : « retraité » ou « en activité professionnelle »), ces informations sont obligatoires pour notre assureur.
En cas de modification, **notez dans la ligne les changements d'une couleur différente.**
- **Rajoutez les éventuels nouveaux adhérents à la suite du tableau**

Si aucune modification n'est à faire, laissez les lignes du tableau telles quelles.

Nous vous rappelons que toute adhésion à une association doit être volontaire et nominative. Chaque adhérent doit donc exprimer son consentement en signant le tableau dans la case élargement.

3) LA FICHE AMICALE ➡ A RETOURNER

Cette fiche reprend les informations de votre amicale.

Veillez à ce que ces informations soient correctes notamment les numéros de téléphone et adresse mail.
L'UDSP33 ne communique pas ces informations à d'autres entités. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la communication entre vous et l'UDSP33.

Inscrivez également dessus tous les locaux, appartenant à l'amicale, que vous souhaitez assurer par le biais de l'UDSP33, à la MNSPF. Vous retrouverez les informations tarifaires dans le **Guide des Assurances.**

4) LE GUIDE DE L'ADHERENT

Les activités du réseau associatif, les montants 2021 et leur répartition sont expliqués, détaillés. Ce guide permet de mieux faire comprendre aux adhérents les champs d'intervention de l'UDSP33 ainsi que l'intérêt d'y adhérer.

Il doit être en libre consultation pour tous les agents du SDIS de la Gironde.

5) LE GUIDE SOCIAL

Les champs d'actions de l'UDSP33 sont multiples et variés cependant le social est l'une des activités primordiales.

Un guide lui est consacré pour vous expliquer comment et à qui sont versées ces aides.

Il doit être en libre consultation pour tous les adhérents à l'UDSP 33.

6) LE GUIDE DES ASSURANCES

Ce guide reprend l'ensemble des garanties auxquelles souscrit l'UDSP 33 pour ses adhérents.

En cas d'accident corporel et/ou matériels :

- **La fiche de déclaration de sinistre**, jointe, est à transmettre à l'UDSP 33 dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Le capital décès toutes causes

- Il est souscrit automatiquement pour tous les adhérents de moins de 85 ans au 1^{er} janvier de l'année de souscription.
- Vous trouverez en pièce jointe un document à faire remplir aux adhérents qui souhaiteraient choisir un bénéficiaire au capital décès toutes causes autre que le légataire direct. Ce document est à remettre avant le 31 janvier à l'UDSP 33 qui le transmettra à l'assureur.

L'assurance Dommages aux biens et responsabilité civile :

- L'UDSP33 vous permet également d'assurer vos biens. Toutes les amicales ont leurs locaux assurés gratuitement jusqu'à 20 m². Si vous avez une superficie plus importante ou d'autres biens à assurer, référez-vous à ce guide pour connaître les tarifs et complétez la **Fiche Amicale** à retourner avant le 31 janvier 2021, délai de rigueur.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE TABLEAU DES ADHERENTS
DOIT ETRE RETOURNÉ AVANT LE 31 JANVIER.**

Dans un délai de 30 jours suivant la réception du tableau, l'UDSP33 vous fera parvenir le bordereau de paiement par mail, qu'il conviendra de régler sous 15 jours.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le secrétariat de l'UDSP33
au **05.56.99.81.68** ou par mail à udsp33@gmail.com